



Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep André-Laurendeau

Octobre 2021

Québec 



Québec, le 1^{er} décembre 2021,

Monsieur Claude Roy
Directeur général
Cégep André-Laurendeau
1111, rue Lapierre
Montréal (Québec) H8N 2J4

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 5 octobre 2021, du suivi transmis par le Cégep André-Laurendeau le 19 avril 2021 concernant une recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité. Dans son rapport de juin 2018, la Commission avait recommandé au Collège de « se doter et de mettre en œuvre un processus d'approbation des épreuves synthèses de programme (ESP) et des épreuves finales de cours (EFC) afin de veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages des étudiants ».

Le Cégep André-Laurendeau a déposé une lettre explicative décrivant les mécanismes en lien avec la recommandation ainsi que deux documents élaborés par le Collège pour sa démonstration. Le *Guide d'analyse et de réflexion à l'égard des évaluations certificatives*, adopté par la Commission des études du Collège en février 2019, sert à orienter l'élaboration et la validation des EFC. Le mécanisme, qui vise l'instauration et l'harmonisation de pratiques d'échanges au sein des équipes enseignantes, contient les étapes du processus de réalisation, un guide d'analyse et, en annexe, un tableau de la taxonomie de Bloom. La grille guidant l'analyse se compose de deux sections dont la première permet d'établir la correspondance entre l'évaluation certificative et le plan-cadre, tandis que la seconde guide l'analyse et la réflexion pour les situations nécessitant plusieurs évaluations certificatives différentes. Chacune des sections de la grille énonce les éléments à considérer à partir desquels doivent être décelés les points forts et les points à améliorer qui sont pris en

charge par le professeur concerné. Le mécanisme est mis en œuvre annuellement par le biais du plan de travail des départements. En effet, selon ses priorités, le département identifie chaque année les cours ciblés et forme un groupe pour procéder à l'analyse des évaluations certificatives. Toute modification apportée à l'EFC est présentée en département qui discute également des changements à apporter au plan-cadre le cas échéant. La Direction adjointe des études assume ultimement la responsabilité de la prise en charge des points à améliorer. La Commission note toutefois que le mécanisme ne prévoit pas de disposition assurant que l'ensemble des évaluations certificatives soit validé.

Le second document soumis par le Collège est le *Guide d'analyse et de réflexion à l'égard de l'ESP* et de son cours porteur. La procédure d'adoption de ce document n'est pas précisée. Néanmoins, l'outil décrit en détail le processus à suivre pour analyser les ESP selon une fréquence maximale de trois ans. Lorsque le département cible l'ESP ou son cours porteur comme une priorité annuelle, il en avise le comité de programme qui forme un groupe dont le mandat est d'en faire l'analyse. L'outil contient une grille qui vise à vérifier l'adéquation de l'ESP avec le plan-cadre et à assurer l'équité lors des situations où plus d'un professeur est impliqué. Toute modification apportée à l'ESP est présentée en comité de programme qui discute également des changements à apporter au plan-cadre le cas échéant. La Direction adjointe des études assume ultimement la responsabilité de la prise en charge des points à améliorer. La Commission note que la mise en œuvre de ce mécanisme est récente, mais elle estime que le prochain cycle d'audit sera l'occasion pour la Commission d'en apprécier l'efficacité et, pour le Cégep André-Laurendeau, d'en témoigner. À la lumière de cette démonstration, la recommandation est levée.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Diane Turcotte, directrice des études